

Accusé de réception - Ministre de l'intérieur

068-226800019-20100226-0000004856-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 01/03/2010

Réception par le Prefet : 01/03/2010

Publication : 05/03/2010



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2010-3-3-4

Séance du vendredi 26 février 2010

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

PROGRAMME A131 - MILLESIME 2010 - TRAVAUX DE RENFORCEMENT SUR LES ROUTES DEPARTEMENTALES DU HAUT-RHIN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2009-5-3-6 du 9 décembre 2009, relative au Budget Primitif 2010,
- VU la délibération n° E6 – 2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n° 2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences accordées à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve le programme A131 – millésime 2010 - Travaux de renforcement sur les routes départementales du Haut-Rhin, conformément à l'annexe 1 – listes des sections retenues -, jointe au rapport.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté